

## Séance extraordinaire du 27 septembre 2021

**Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 27 septembre 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1  
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

### **1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 27 septembre 2021 a été transmis, en bonne et due forme le 23 septembre 2021 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 03 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-09-218

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

- QUE** l'ordre du jour présenté comme suit soit adopté:
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales
  4. Dépôt et adoption des états financiers de l'année 2020
  5. Mandat – Signataire pour servitude d'entretien
  6. Période de questions
  7. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **3. Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales**

2021-09-219

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil atteste de la véracité des frais encourus pour l'entretien hivernal au montant de 245 964,00 \$ et pour l'entretien autre qu'hivernal au montant de 424 666,00 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

#### **4. Dépôt et adoption des états financiers de l'année 2020**

**ATTENDU QUE** selon l'article 176.2 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2021-09-220

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2020 de la Municipalité de Saint-Barthélemy présenté par madame Mélanie Livernoche, de la Firme Stéphane Bérard CPA inc. L'exercice terminé le 31 décembre 2020 présente un excédent de fonctionnement de 858 487,00 \$. Le surplus accumulé non affecté s'élève à 1 425 222,00 \$, le fonds local – réfection et entretien de certaines voies publiques à 110 140,00 \$, la réserve financière pour l'eau potable à 143 209,00\$ et la réserve financière pour les eaux usées à 1 843,00\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

#### **5. Mandat – Signataire pour servitude d'entretien**

**ATTENDU QUE** des problèmes d'érosion ont affecté les lots 5 120 351 & 5 120 608 mettant en cause des travaux exécutés par la municipalité pour tenter de gérer les eaux en provenance de la montée des Laurentides et de la Terrasse Marc-André ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité a adopté la résolution 2020-11-203;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2021-09-221

Il est proposé monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil mandate la directrice générale, madame Julie Maurice et le maire, monsieur Robert Sylvestre comme représentant la municipalité pour la signature de l'acte de servitude chez le notaire;

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

#### **6. Période de questions.**

Sans public.

#### **7. Levée de l'assemblée**

2021-09-222

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 07.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.